

**Convention d'application n° 1 :**  
**Double diplôme en philosophie – master mention philosophie, spécialité éthiques contemporaines et conceptions antiques (ECCA)**

Entre

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE (ci-après « Paris 1 »),  
ayant son siège au 12, place du Panthéon 75005 Paris, France ;  
représentée par Christine Neau-Leduc, en qualité de Présidente,

Et

« SAPIENZA » UNIVERSITÀ DI ROMA (ci-après « Sapienza »),  
ayant son siège au Città Universitaria, Piazzale Aldo Moro 5, 00185 Roma, Italie ;  
représentée par Madame Antonella Polimeni, en qualité de Rectrice,

Ci-après dénommées individuellement « **Partie** », et conjointement « **Parties** ».

Relatif à l'accord-cadre de coopération signé le même jour entre les deux établissements.

- Au vu des dispositions du code de l'éducation et notamment des articles L123-7-1, D123-15 et suivants, D.613-17 à D.613-25 qui permet aux universités françaises de développer de manière libre leurs accords de coopération internationale ;

- Au vu de DM 270/2004 (révision de l'acte 509/1999) du Ministère de l'Education, de l'Université et de la Recherche, qui autorise les universités italiennes à développer de façon indépendante leurs propres curricula (conformément à la loi 341 du 19/11/1990, art.11) ;

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 : objectifs**

1.1. Le présent accord a pour objet d'établir un programme d'études de double diplomation lequel, s'il est terminé avec succès conformément aux dispositions des règlements du contrôle des connaissances afférents, donnera lieu à l'attribution de deux diplômes à l'étudiant. Ces diplômes sont :

- « Master, mention philosophie, parcours éthiques contemporaines et conceptions antiques (ECCA) » de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France ;
- « Laurea Magistrale en philosophie en ECCA » (LM-78) de la « Sapienza » Università di Roma, Italie.

Le diplôme que les étudiants peuvent recevoir dans l'établissement partenaire et celui qu'ils reçoivent dans l'établissement d'origine sont deux diplômes distincts et indépendants.

1.2. Les étudiants du programme régulier d'un établissement peuvent suivre un panel de cours, comme indiqué à l'annexe 1 de la présente convention d'application, dans l'établissement partenaire :

- semestres 2 et 3 à la Sapienza pour les étudiants de Paris 1 ;
- semestres 2 et 3 à Paris 1 pour les étudiants de la Sapienza.

**Article 2 : faculté(s) / département(s) / unité(s) concerné(s) pour chaque Partie**

- pour Paris 1 : UFR 10 - philosophie

- Pour Sapienza : Facoltà di Lettere e Filosofia ; Dipartimento di Filosofia

### Article 3 : diplômes délivrés

Après avoir satisfait aux exigences du double diplôme (120 ECTS), deux diplômes distincts sont décernés à l'étudiant conformément à la réglementation locale :

- « Master », en philosophie, parcours « ECCA » de Paris 1 ;
- « Laurea Magistrale » en philosophie « ECCA » (LM-78) de Sapienza.

### Article 4 : coordination pédagogique et administrative du programme

4.1. Chaque Partie désigne un responsable du programme qui fait l'objet de cette convention d'application parmi ses enseignants-chercheurs ainsi qu'un référent en charge des questions administratives. Ces personnes sont les contacts pour les étudiants de Paris 1 et Sapienza qui participent au programme décrit.

A la date de signature de cette convention, les contacts des responsables et des coordinateurs de programme sont :

- Pour Paris 1 :
  - i. Académique : Prof. Pierre-Marie Morel, UFR de philosophie, 17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris, [pierre-marie.morel@univ-paris1.fr](mailto:pierre-marie.morel@univ-paris1.fr)
  - ii. Administratif : Johanna Romon, UFR de philosophie, 17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris, [johanna.romon@uni-paris1.fr](mailto:johanna.romon@uni-paris1.fr)
  - iii. Relations internationales : Dr Jihed Hadroug, Maison internationale, 58 Boulevard Arago, 75013 Paris, [europa@univ-paris1.fr](mailto:europa@univ-paris1.fr)
- Pour Sapienza :
  - i. Académique : Prof. Piergiorgio Donatelli (responsable), Dipartimento di Filosofia, Via C. Fea 2 – 00161 Roma, [piergiorgio.donatelli@uniroma1.it](mailto:piergiorgio.donatelli@uniroma1.it)
  - ii. Académique : Prof. Orietta Ombrosi (coordinateur), Dipartimento di Filosofia, Via C. Fea 2 – 00161 Roma, [orietta.ombrosi@uniroma1.it](mailto:orietta.ombrosi@uniroma1.it)
  - iii. Académique : Prof. Francesco Verde (coordinateur), Dipartimento di Filosofia, Via C. Fea 2 – 00161 Roma, [francesco.verde@uniroma1.it](mailto:francesco.verde@uniroma1.it)
  - iv. Administratif : Dott.ssa Valentina Petito, Dipartimento di Filosofia, Via C. Fea 2 – 00161 Roma, [valentina.petito@uniroma1.it](mailto:valentina.petito@uniroma1.it)

Dans le cadre d'une concertation permanente et par l'intermédiaire des personnes désignées, les deux universités s'engagent à mettre tout en œuvre pour gérer les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du programme.

#### 4.2. Chaque partenaire accepte de :

- Participer de manière coopérative aux réunions des différents organes relevant du présent accord ;
- Notifier sans délai tout retard dans l'exécution ou tout événement susceptible d'avoir une incidence sur le programme à l'organe approprié ;
- D'informer l'organe approprié des communications pertinentes qu'il reçoit de tiers en rapport avec le programme ;
- De veiller à l'exactitude des informations fournies aux autres partenaires et de corriger sans délai toute erreur dans les informations qui lui sont communiquées, les partenaires destinataires étant responsables de l'utilisation qui est faite de ces informations ;
- D'agir à tout moment de bonne foi et d'une manière qui reflète la bonne réputation, la bonne volonté et la réputation des autres partenaires et dans le respect des principes d'éthique.

4.3. Chaque Partie sera responsable de ses propres coûts associés à cet accord. Aucune des Parties n'aura le pouvoir d'autoriser ou d'engager une responsabilité financière pour le compte de l'autre.



4.4. Il convient de tenir dûment compte des possibilités offertes par le programme Erasmus+ et, pour les étudiants de Sapienza, aussi par le *Settore Internazionalizzazione didattica e mobilità extra-UE ; Area Offerta Formativa e Diritto allo Studio* ou d'autres programmes internationaux afin de financer des bourses d'études pour la mobilité des étudiants et du personnel.

#### **Article 5 : programme d'enseignement**

Les établissements partagent l'organisation et la gestion du programme de double diplôme qui peut être mis à jour avec les Parties selon la procédure décrite à l'article 9. Son contenu est détaillé à l'annexe 1 du présent accord. La modification de l'annexe 1 ne modifie pas l'accord dans sa totalité.

#### **Article 6 : participants**

6.1. Chaque année, un maximum de 12 étudiants pour chaque établissement peut participer au programme de double diplôme.

6.2. Ce nombre peut être modifié par une décision commune notifiée par écrit par chaque Partie conformément à la procédure décrite à l'article 9. Cet amendement doit faire l'objet d'un avenant à cet accord, signé par les représentants de chaque établissement.

#### **Article 7 : mobilité des étudiants**

7.1. Tous les étudiants inscrits dans ce double diplôme des deux établissements doivent étudier dans l'établissement d'accueil au moins deux semestres.

7.2. Les étudiants devront prendre au moins 60 crédits ECTS auprès de l'établissement d'accueil.

#### **Article 8 : éligibilité**

Les étudiants participants seront sélectionnés par leur établissement d'origine sur la base des critères suivants :

- a. Mérite académique ;
- b. Motivation scientifique d'étudier dans l'établissement d'accueil ;
- c. Les compétences linguistiques.

#### **Article 9 : conditions et procédures d'admission**

9.1. La sélection des étudiants relève de la responsabilité de l'établissement d'origine. Les conseillers de programme de chaque établissement sont responsables des conseils et de la sélection des étudiants en fonction des exigences minimales suivantes :

- Les étudiants doivent avoir réussi une Licence (180 ECTS) pour être admis au Master ECCA et, par conséquent, être sélectionnés par leur établissement pour ce programme ;
- Les étudiants doivent démontrer leurs compétences linguistiques (cf. article 9.4).

9.2. Pour s'inscrire au programme, les étudiants doivent soumettre les documents suivants : un CV détaillé en français ou en italien ou en anglais et, une copie de leur passeport/carte d'identité, une copie de leur relevé de notes en français ou en italien ou en anglais et le *bachelor's degree*.

9.3. Les coordinateurs de programme de chaque établissement informeront l'établissement partenaire des étudiants sélectionnés immédiatement après l'achèvement du processus de sélection. Les candidats sélectionnés sont ensuite informés de leur admission.

9.4. Afin de promouvoir l'intégration des étudiants participant à un programme d'échange, l'établissement d'accueil exige un niveau de langue satisfaisant. L'exigence minimale pour les étudiants de Paris 1 en anglais ou en italien est un niveau intermédiaire ou supérieur, c'est-à-dire un niveau B2.

L'exigence minimale pour les étudiants de Sapienza en français ou en anglais est un niveau B2.

Chaque Partie s'engage à fournir la preuve de ce niveau lors de l'envoi aux étudiants des fichiers des personnes sélectionnées pour le programme d'échange dans l'établissement d'accueil.

## **Article 10 : langue(s), reconnaissance et transfert de crédits, système de notation, mémoire**

**10.1.** Les cours dans l'établissement partenaire seront dispensés en français / italien / anglais.

**10.2.** La notation des examens et le règlement du contrôle des connaissances de chaque établissement s'appliquent respectivement aux cours qu'ils organisent.

**10.3.** Le système européen de transfert de crédits (ECTS) sera utilisé pour noter les résultats de tout examen et de la note finale (cf. annexe 2).

**10.4.** Chaque partenaire tiendra des registres appropriés des étudiants inscrits au programme et fournira à tous les étudiants et partenaires le relevé de notes officiel à la fin de chaque semestre.

**10.5.** Les transferts de crédits entre les établissements partenaires se feront à l'aide de la grille d'équivalence détaillée à l'annexe 2 en utilisant les plateformes dédiées au niveau de chaque établissement.

**10.6.** Une note minimale de 10 ou équivalente est nécessaire pour le transfert des crédits (cf. annexe 2).

**10.7.** En ce qui concerne le Mémoire 1, les étudiants de Sapienza doivent soumettre un texte rédigé en italien, en français ou en anglais, d'une longueur minimale de 50.000 signes, espaces compris. Le professeur qui, du côté Sapienza, évaluera le mémoire 1 (de préférence le directeur de mémoire/relatore de Tesi di Laurea Magistrale mais non nécessairement) devra envoyer aux coordinateurs du programme une évaluation écrite incluant également une note, qui sera validée sur l'échelle des examens.

**10.8.** En ce qui concerne les 6 crédits (ECTS) de « Connaissances linguistiques supplémentaires » (« Ulteriori conoscenze linguistiche ») que les étudiants de Sapienza devront obtenir, il est requis un rapport détaillé rédigé en français ou en anglais sur le projet de Tesi di Laurea Magistrale, d'une longueur minimale de 10.000 signes, espaces compris.

**10.9.** Un mémoire final (Mémoire 2) /Tesi di Laurea Magistrale doit être rendu par l'étudiant à son université d'origine. Paris 1 et Sapienza désigneront un jury conformément au règlement en vigueur dans l'établissement et les deux parties désigneront mutuellement un évaluateur. Les étudiants de Paris 1 auront un directeur de mémoire interne à Paris 1 et un co-directeur de mémoire de Sapienza. Les étudiants de Sapienza auront un directeur (relatore) de mémoire interne à Sapienza et un co-directeur (correlatore) de mémoire de Paris 1.

**10.10.** Les étudiants doivent rédiger leur mémoire de fin d'études dans l'une de ces langues: français/italien/anglais. Une copie du mémoire final sera soumise aux deux institutions.

**10.11.** Les partenaires s'engagent à reconnaître juridiquement et mutuellement le mémoire final réalisé dans l'université partenaire et à accepter les résultats aux examens ainsi que les notes attribuées.

## **Article 11 : frais de scolarité et inscription**

L'inscription administrative et pédagogique est annuelle.

Les étudiants sont inscrits dans les deux établissements lors des deux (2) années du programme.

Les étudiants s'acquittent des droits d'inscription dans leur établissement d'origine. Ils sont exonérés du paiement des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil.

En toute hypothèse, l'ensemble des étudiants inscrits dans ce double diplôme, en ce qu'ils sont inscrits à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur français, s'acquittent de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), conformément à la législation française en la matière.

En outre, ils paieront une redevance à Sapienza, à savoir un droit de timbre de 16 euros pour la soumission de la demande de diplôme et un droit de timbre de 16 euros pour l'impression du parchemin du diplôme.

## **Article 12 : frais de subsistance**



Les étudiants participant à ce programme sont responsables du financement de leurs déplacements, de leur hébergement, de leurs livres et autre matériel pédagogique, ainsi que de toutes autres dépenses. Cependant, les Parties s'engagent à trouver toute solution qui faciliterait l'installation de l'étudiant bénéficiant de ce programme dans la ville de l'établissement d'accueil.

#### **Article 13 : assurances**

Les participants devront être couverts par une assurance sociale, une assurance de responsabilité civile, et souscrire à un contrat d'assistance (assistance juridique et rapatriement), qui leur offriront une protection pour la durée de leur séjour.

Dans le cas où le statut d'étudiant ne serait pas suffisant en ce qui concerne les exigences mentionnées ci-dessus, les participants devront souscrire une assurance individuelle adéquate. La preuve de ces assurances devra être apportée aux services administratifs concernés dans les établissements partenaires.

La loi française impose aux étudiants étrangers de se déclarer auprès de la sécurité sociale française et le cas échéant de s'acquitter desdits frais de sécurité sociale.

A noter qu'en ce qui concerne la Sapienza, l'université fournit aux étudiants une assurance accident et responsabilité civile, qui est valable exclusivement pendant l'activité pédagogique.

#### **Article 14 : Données à caractère personnel**

Chaque Partie s'engage à respecter la législation applicable en matière de protection des données, telle que le RGPD. Dans l'exécution de leurs obligations contractuelles découlant de la présente convention, les Parties traitent les données à caractère personnel en leur qualité de responsable de traitement.

Si les Parties sont amenées à s'échanger des données à caractère personnel, elles conviennent de se rapprocher pour qualifier les responsabilités de chacune d'entre elles, et elles formaliseront dans une convention dédiée les droits et obligations de chacune en matière de protection des données à caractère personnel.

#### **Article 15 : entrée en vigueur et modalités de la coopération**

La présente convention est conclue sous condition de sa ratification par les instances de chaque établissement et par les autorités de tutelle concernées selon les procédures en vigueur dans chacun des deux pays. Cette convention d'application prend ainsi effet à compter du jour de sa signature par le responsable légalement habilité de chacun des établissements après approbation de leurs instances de gouvernance compétentes.

#### **Article 16 : amendements**

La présente convention d'application peut être modifiée par accord écrit des Parties et, le cas échéant, après validation par les autorités compétentes des Parties, dans le cadre d'un avenant.

#### **Article 17 : durée de la convention**

La présente convention d'application est conclue pour une durée correspondante à celle de l'accord-cadre, sauf dénonciation sans préjudice aux actions engagées et sous réserve du maintien de l'accréditation des établissements à délivrer les diplômes visés aux articles 1 et 3 de la présente convention. Durant sa dernière année de validité, un renouvellement sur accord écrit des deux Parties pour une durée de 5 (cinq) ans sera considéré.

#### **Article 18 : dénonciation**

Cette convention d'application pourra être dénoncée à tout moment par l'une des Parties sous réserve du respect d'un préavis écrit de 6 (six) mois et de l'achèvement des programmes en cours, à la fin de l'année universitaire concernée.

#### **Article 19 : règlement des différends**

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend pouvant survenir concernant la validité, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution (spécialement motivée par un cas de force majeure), l'interruption ou la résiliation du présent contrat. En cas d'échec du règlement à l'amiable, les Parties conviennent de mettre fin au présent contrat.

Lorsqu'une Partie estime qu'un différend menace le bon fonctionnement de la présente convention, elle le notifie à l'autre afin de résoudre le problème dans un délai de 3 (trois) mois. Si, à l'issue de cette période, le différend n'est pas résolu, les Parties conviennent de mettre fin au présent accord moyennant un préavis dûment écrit de l'une ou l'autre des Parties.

Les Parties conviennent que, nonobstant la résiliation du présent accord, les établissements partenaires devront poursuivre et mettre fin aux actions de coopération en cours conformément au présent accord et sans préjudice des étudiants concernés.

En cas de conflit entre les dispositions de la présente convention d'application et celles de l'accord-cadre, ces dernières prévaudront.

Cette convention d'application, rédigée en langues française et italienne, est signée électroniquement par les Parties concernées, auxquelles un exemplaire dûment signé par tous sera envoyé. Chacune des langues faisant également foi.

<b>SIGNÉE</b> pour et au nom de <b>UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE</b> par son représentant légal :	<b>SIGNÉE</b> pour et au nom de <b>SAPIENZA UNIVERSITÀ DI ROMA</b> par son représentant légal :
<p>Christine Neau-Leduc Présidente</p>   <p>Fait à Paris</p> <p>Date (jour, mois, année) 26.08.24</p>	<p>Antonella Polimeni Rectrice</p>  <p>ANTONELLA POLIMENI 01.08.2024 10:37:12 GMT+01:00</p> <p>Fait à Rome</p> <p>Date (jour, mois, année)</p>



Annexe 1 : Structure du programme

Tableau 1 – Structure du double-diplôme

	Sapienza, Università di Roma, Laurea Magistrale in Filosofia ECCA – curriculum	Paris 1, France Master en Philosophie (Cours en philosophie contemporaine et antique)	ECTS
<b>1<sup>er</sup> année – 1<sup>er</sup> semestre</b>	Cours suivis à la Sapienza	Cours suivis à Paris 1	30
<b>1<sup>er</sup> année – 2<sup>e</sup> semestre</b>	Cours suivis à Paris 1 transférables à la Sapienza	Cours suivis à la Sapienza transférables à Paris 1	30
<b>2<sup>e</sup> année – 1<sup>er</sup> semestre</b>	Cours suivis à Paris 1 transférables à la Sapienza	Cours suivis à la Sapienza transférables à Paris 1	30
<b>2<sup>e</sup> année – 2<sup>e</sup> semestre</b>	Mémoire/Tesi di Laurea Magistrale	Cours suivis à Paris 1+Mémoire 2	30
		<b>Total ECTS</b>	<b>120</b>

Tableau 2 – Programme d'études détaillé

Cours suivis à la Sapienza	ECTS	Cours suivis à Paris 1	ECTS
<b>1<sup>er</sup> année – 1<sup>er</sup> semestre</b>			
<b>Cours obligatoires</b>		<b>Cours obligatoires</b>	
M/FIL 03 <sup>1</sup> – Filosofia morale (Ambito: Istituzioni di Filosofia)	12 (ou 6+6)	Philosophie morale	6
M/FIL 07 <sup>2</sup> – Storia della filosofia antica (Ambito: Storico-filosofico)	6	Histoire de la Philosophie ancienne ou Histoire de la Philosophie arabe, médiévale (I)	6
		Philosophie de la connaissance et du langage	6
<b>2 cours optionnels parmi :</b>		<b>2 cours optionnels parmi :</b>	
SPS/01 <sup>3</sup> – Filosofia politica (Ambito: Affini e integrative)	6	Philosophie politique	6
M/FIL 03 – Filosofia morale (Ambito: Affini e integrative)	6	Philosophie française contemporaine	6
M/FIL 05 <sup>4</sup> – Filosofia del linguaggio (Ambito: Affini e integrative)	6	Philosophie sociale	6

<sup>1</sup> Il s'agit **toujours** d'un examen portant sur le domaine scientifique et disciplinaire **M/FIL 03 (Filosofia morale)**.

<sup>2</sup> Il s'agit **toujours** d'un examen portant sur le domaine scientifique et disciplinaire **M/FIL 07 (Storia della filosofia antica)**.

<sup>3</sup> Il s'agit **toujours** d'un examen portant sur le domaine scientifique et disciplinaire **SPS/01 (Filosofia politica)**.

M/FIL 06 <sup>5</sup> – Storia della filosofia (Ambito: Affini e integrative)	6	Philosophie des religions	6
		Histoire de la Philosophie ancienne ou Histoire de la Philosophie arabe, médiévale	6
<b>Total ECTS</b>	<b>30</b>	<b>Total ECTS</b>	<b>30</b>

\*\*\*

Cours suivis à la Sapienza reconnus par Paris 1	ECTS	Cours suivis à Paris 1 reconnus par la Sapienza	ECTS
<b>1<sup>er</sup> année – 2<sup>e</sup> semestre</b>			
M/FIL 03 – Filosofia morale (Ambito: Istituzioni di Filosofia)	12 (ou 6+6)	<b>Mémoire de Master 1</b> (texte rédigé en italien, en français ou en anglais, d'une longueur minimale de 50.000 caractères, espaces compris)	10
M/FIL 03 – Filosofia morale francese contemporanea (Ambito: Istituzioni di Filosofia)		<b>2 cours obligatoires</b> Histoire de la Philosophie ancienne ou Histoire de la Philosophie arabe, médiévale	5
		Philosophie de la connaissance et du langage	5
M/FIL 07 – Storia della filosofia antica (Ambito: Storico-filosofico)	12 (ou 6+6)	<b>2 cours optionnels parmi:</b>	
		Philosophie de la connaissance et du langage	5
		Philosophie française contemporaine	5
		Philosophie des religions	5
		Philosophie politique	5
SPS/01 – Filosofia politica (Ambito: Discipline classiche, storiche, ecc.)	6	Philosophie morale	5

\*\*\*

<b>2<sup>e</sup> année – 1<sup>er</sup> semestre</b>			
Cours suivis à la Sapienza reconnus par Paris 1	ECTS	Cours suivis à Paris 1 reconnus par la Sapienza	ECTS
	30		30
Cours de contenu philosophique ou historique offert au Département de Philosophie/Sapienza (sujets fortement recommandés):	12 (ou 6+6)	<b>3 cours obligatoires parmi :</b>	4
		Philosophie du langage	4
		Histoire de la Philosophie ancienne ou	

<sup>4</sup> Il s'agit **toujours** d'un examen portant sur le domaine scientifique et disciplinaire **M/FIL 05 (Filosofia del linguaggio)**.

<sup>5</sup> Il s'agit **toujours** d'un examen portant sur le domaine scientifique et disciplinaire **M/FIL 06 (Storia della filosofia)**.



<b>(6 CFU parmi...)</b> M/FIL 01 <sup>6</sup> – Filosofia teoretica (Ambito: Istituzioni di Filosofia) M/FIL 02 <sup>7</sup> – Logica (Ambito: Istituzioni di Filosofia) M/FIL 04 <sup>8</sup> – Estetica (Ambito: Affini e integrative) M/FIL 05 – Filosofia del linguaggio (Ambito: Istituzioni di Filosofia)  <b>(6 CFU parmi...)</b> M/FIL 03 – Filosofia morale (Ambito: Affini e integrative) M/FIL 06 – Storia della filosofia araba (Ambito: Affini e integrative) M/FIL 06 – Storia della filosofia ebraica (Ambito: Affini e integrative) M/FIL 08 <sup>9</sup> – Storia della filosofia medievale (Ambito: Affini e integrative) Aggiungere? SPS/01 – Filosofia politica (Ambito: Affini e integrative)		Histoire de la Philosophie arabe, médiévale	4
		Philosophie morale	4
Courses of student's choice Cours au choix de l'étudiant	18 (dont 12+6 ou 6+6+6)	<b>3 cours obligatoires parmi :</b>  Histoire de la Philosophie ancienne ou Histoire de la Philosophie arabe, médiévale  Métaphysique  Philosophie politique  Philosophie sociale  Philosophie des religions	6  6  6  6  6
<b>Total ECTS</b>	60	<b>Total ECTS</b>	60

\*\*\*

Cours suivis à la Sapienza	ECTS	Cours suivis à Paris 1	ECTS

<sup>6</sup> Il s'agit **toujours** d'un examen portant sur le domaine scientifique et disciplinaire **M/FIL 01 (Filosofia teoretica)**.

<sup>7</sup> Il s'agit **toujours** d'un examen portant sur le domaine scientifique et disciplinaire **M/FIL 02 (Logica e Filosofia della scienza)**.

<sup>8</sup> Il s'agit **toujours** d'un examen portant sur le domaine scientifique et disciplinaire **M/FIL 04 (Estetica)**.

<sup>9</sup> Il s'agit **toujours** d'un examen portant sur le domaine scientifique et disciplinaire **M/FIL 08 (Storia della filosofia medievale)**.

2 <sup>e</sup> année – 2 <sup>e</sup> semestre			
Mémoire/Tesi di Laurea Magistrale (correspondance: Mémoire de Master Mémoire de Master 2+2 Cours)	30 (24 Mémoire/Tesi di Laurea Magistrale + 6 Connaissances linguistiques supplémentaires («Ulteriori conoscenze linguistiche ») Rapport détaillé en français ou en anglais du Mémoire/Tesi di Laurea Magistrale (longueur minimale de 10.000 caractères, espaces compris)	Mémoire de Master 2	10
		<b>2 cours obligatoires</b>	
		Philosophie du langage	4
		Histoire de la Philosophie ancienne ou Histoire de la Philosophie arabe, médiévale	4
		<b>2 cours obligatoires parmi :</b>	
		Métaphysique	6
		Histoire de la Philosophie ancienne ou Histoire de la Philosophie arabe, médiévale (II)	6
		Philosophie politique	6
		Philosophie des religions	6
		Philosophie sociale	6
<b>Total ECTS</b>	30	<b>Total ECTS</b>	30

Des informations sur les cours dispensés à la Sapienza sont disponibles sur la page web suivante :

<https://corsidilaurea.uniroma1.it/it/corso/2024/31299/home>

Des informations sur les cours dispensés à Paris I sont disponibles sur la page web:

<https://philosophie.pantheonsorbonne.fr/>



Annexe 2 : Equivalences entre les systèmes de notation français et italien

**Tableau 1 – Equivalences entre les systèmes de notation français et italien**

Sapienza, Italie	Paris 1, France
≤17	ajourné
18-22	10
23-24	11
25-26	12
27	13
28	14-15
29	15
30	16-17
30 <i>cum laude</i>	18-20

**Tableau 2 – Equivalences entre les systèmes de notation français et italien pour le mémoire final/Tesi di Laurea Magistrale**

Sapienza, Italie	Paris 1, France
Fail	
Moins de 90 et 90	Moins de 10
Entre 91 et 100: 91 92-94 95-96 97-98 99-100	10,5-14,5
Entre 101 et 109: 101-102 103-104 105-106 107-109	15-16
110 110 <i>cum laude</i>	16,5 17 / 18